



schweiz suisse svizzera

Rapport annuel 2025



Contenu

Particularité 2025 : assemblée générale extraordinaire	3
Transmission de la gestion au nouveau comité	4
Succès dans le recrutement au sein du Secrétariat exécutif	5
Être, rester ou devenir membre Yoga Suisse	6
Assurance-qualité, accréditation et pro- cédure de reconnaissance	8
Institutions de formation – s’orienter dans l’abondance de l’offre	9
Membres : reconnaissance et mise en réseau	10
Union Européenne de Yoga	11
Événements	12
Finances	13
Planification annuelle – Budget 2026	14
Contacts et affiliations	15
Impressum	15
Aperçu des avantages pour les membres de Yoga Suisse	16

Particularité 2025 : assemblée générale extra- ordinaire

Une année riche en événements s'achève pour Yoga Schweiz Suisse Svizzera : dès **la fin de 2024**, il était évident que l'association ne remplissait de plus en plus ses missions, notamment en raison de difficultés internes et structurelles. Le comité était en sous-effectif depuis des années, le style de direction basé sur le travail en équipe, soigneusement construit, a cédé la place à une « structure horizontale », les différents départements ont été dissous et **les bases légales** selon les statuts n'étaient plus respectées depuis un certain temps : le double mandat de Naomi King, avec un poste de direction « ad interim » à 70 pour cent communiqué aux membres et rémunéré sur honoraires, ainsi que sa fonction simultanée (avec la rémunération complète) en tant que membre du comité, a perduré. Aucune tentative de changement de situation n'a été entreprise. Les membres intéressés à participer au comité ont été rejetés à plusieurs reprises. Il a également été communiqué que la recherche d'une nouvelle secrétaire exécutive avait échoué, car les candidat.e.s étaient soit insuffisamment qualifiés, soit exigeaient un salaire trop élevé.

En novembre 2024, **Gabriela Huber-Mayer**, ancienne présidente et membre d'honneur, a **adressé** par écrit **plusieurs questions** au comité alors en fonction. Elle n'a reçu aucune réponse. Les préoccupations concernant l'administration, la comptabilité ainsi que la suppression de la revue « YOGA! Das Magazin » ont également été exprimées par d'autres membres. Cela a conduit l'ex-présidente et sa successeuse à la présidence, **Ottilia Scherer**, à déposer dans les délais des propositions relatives aux points de l'ordre du jour pour l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2025 à Lausanne. L'ordre du jour et la convocation à cette assemblée générale (AG) n'ont été envoyés aux membres que le

17 février 2025 (et donc trop tard) et, contrairement à l'usage, non pas par écrit, mais sous la forme d'une **newsletter électronique** intitulée « Winter News 2025 ». Il en a résulté que certains membres n'ont pas reçu l'invitation ou n'ont pas réalisé que la newsletter faisait désormais également office de convocation à l'AG. Jusqu' alors, la convocation accompagnée de l'ordre du jour était intégrée dans les revues « YOGA! Das Magazin » et « Les Cahiers du Yoga ». Les propositions des deux anciennes présidentes visaient à remettre l'association en conformité **avec les bases légales** prévues par les statuts.

Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée concernant les propositions déposées, **l'assemblée générale ayant été interrompue** prématurément : les propositions n'ont soit pas pu être présentées du tout, soit seulement de manière insuffisante, et elles n'ont pas non plus pu être discutées de façon adéquate. Certains membres ont alors demandé **la reconvoction** et **l'annulation** de l'AG. Cette demande a toutefois été jugée « non nécessaire » par l'ancien comité. Avec le soutien des trois institutions de formation **Lotos Yoga Aus- und Weiterbildungsschule** (Zurich et Bâle), **Schweizer Yoga Zentrum** (Soleure/Winterthour) et **Tapasyoga · Ausbildungsschule** (Berne), il a néanmoins été possible de recueillir en peu de temps bien plus d'une centaine de signatures confirmant cette exigence. Ainsi, une **assemblée générale extraordinaire** (AGE) s'est tenue **le 24 mai 2025** à Berne.

Les membres du comité de l'époque, Malek Daouk, Isabelle Daulte et Naomi King, ont donné leur démission. **Sabine Szeless**, entrée au comité en mars 2025, est restée en fonction et trois nouveaux membres ont pu être élus : **Gabriela Huber-Mayer**, **Ottilia Scherer** et **Julia Schärer**. Les deux anciennes présidentes se sont mises à disposition afin de soutenir, grâce à leur longue expérience, la reconstruction de Yoga Suisse. Malheureusement, l'association Yoga Suisse, que l'ancien comité comparait à un « navire », semblait dériver dans un épais brouillard, risquant de s'échouer sur de dangereux récifs.

Cette situation particulièrement alarmante était née du fait que la direction de l'association, faute d'orientation et de compétences professionnelles adéquates, n'était plus en mesure d'assumer efficacement ses responsabilités ni de mettre fin à cette navigation périlleuse dans le brouillard. La gravité réelle de la situation ne s'est révélée qu'au moment où le nouveau comité a obtenu l'accès aux documents encore disponibles.

Les tâches à partir de juin 2025 étaient donc clairement définies : retrouver des **bases solides en ramenant** l'association sur **ses bases légales**. Concrètement, cela signifiait : **reconstituer** immédiatement le **secrétariat exécutif** et le **comité**, avec des membres compétents, motivés et responsables, prêts à s'engager bénévolement et avec plaisir pour une durée déterminée. L'objectif était de garantir que Yoga Suisse – **l'Original** avec ses trois piliers : **qualité, diversité** et **ouverture** – puisse être maintenue comme la plus ancienne et **la plus grande communauté de yoga** en Suisse.

Comme première mesure officielle, **trois membres d'honneur** ont été élues : **Rosmarie Herczog, Irene Kocher** et **Ruth Westhauser**, trois femmes qui ont largement contribué au développement et à l'essor de Yoga Suisse en incarnant ces trois piliers. Cette distinction a été célébrée dignement à la Maison des générations de Berne, où s'est tenue l'AGE.

*« **Le coup d'envoi**
vers une ère nouvelle et intense »*

Transmission de la gestion au nouveau comité

Aucune **passation** officielle n'a eu lieu : l'ancien comité souhaitait prendre le temps de proposer un rendez-vous. Cependant, pour de bonnes raisons, le transfert devait se faire immédiatement.

De plus, l'assistante, Ramona Jenni, n'était plus disponible pour la nouvelle équipe : elle a, de manière surprenante, donné sa démission pour le premier délai possible après l'AGE. Le nouveau comité n'avait à sa disposition qu'un petit bilan intermédiaire clôturé, sans rapport final sur les activités déjà réalisées, sans accès aux outils comptables et sans procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2025.

Heureusement, l'ancienne secrétaire exécutive de longue date, **Susanne Baltensperger**, qui avait quitté l'association dès 2023, a soutenu le nouveau comité durant cette période de transition difficile grâce à son savoir et son expérience.

Ce qui a été découvert après la prise de fonctions fait l'objet d'une **procédure** en cours, la situation de l'époque s'étant révélée plus préoccupante et demeurant encore partiellement incompréhensible à ce jour.

L'ancien comité a été invité à plusieurs reprises à clarifier la situation avec le nouveau comité et à définir les mesures à prendre. Les dépenses financières attendues sous forme de paiements rétroactifs éventuels de prestations sociales étaient encore en suspens au 18 février 2026. Elles devraient être compensées par les actifs de l'association. Le nouveau comité attend et espère que les principes yogiques de **Yama** et **Niyama** seront appliqués par l'ancien comité par une gestion responsable des erreurs.

Parce que l'ancienne secrétaire exécutive « ad interim » a fait appel à un avocat, les deux coprésidentes et le comité ont pris les mesures suivantes : le **cabinet fiduciaire Wegtreu** a été chargé **d'analyser la situation financière** et **M^e Sibylle Burger-Bono** a été mandatée pour effectuer une analyse juridique des stratégies d'intervention possibles à l'encontre de l'ancienne secrétaire « ad interim » l'ancien comité dans son ensemble ainsi que d'autres personnes concernées. À partir de ces deux analyses, le comité définira les mesures à prendre. Il est prévu de préparer un rapport pour l'assemblée générale (AG) 2026.

Pour aider à clarifier comment une telle situation pourrait être évitée à l'avenir, la société **Innovage.ch** été contactée. Avec l'équipe de direction, elle a analysé la situation et formulé des recommandations concernant les adaptations **statutaires** et organisationnelles à envisager. Les modifications correspondantes des statuts seront soumises au vote lors de l'AG 2026.

Grâce à la créativité et au grand engagement de toutes les personnes qui ont soutenu le processus, une newsletter a été rédigé sans délai. Un grand **merci** à **Ishi Andrea Leuthold**, **Dolores Ferrari**, **Eveline Waas Bidaux** ainsi qu'aux **partenaires** dans **le domaine informatique**.

L'ancien comité avait mis fin à la collaboration avec les partenaires de longue date dans le domaine informatique ainsi qu'avec le graphiste, et avait confié la gestion à Alexander Bürgin, le fils de Naomi King. Les anciens partenaires ont repris leurs activités.

Malheureusement, M. Bürgin a également été chargé par l'ancien comité des négociations pour assurer la poursuite de la revue « **YOGA! Das Magazin** ». Ces négociations, menées avec une offre juste et transparente de la part de l'éditeur de la revue, se sont terminées par une résiliation abusive de la part de Yoga Suisse. L'aspect particulier de cette affaire était que, à l'exception d'un seul membre du comité, personne ne savait que M. Bürgin était le fils de Naomi King : lui et son entreprise avaient été présentés comme une entreprise de communication compétente, chargée de reprendre l'ensemble des activités informatiques et de communication pour Yoga Suisse.

La **collaboration avec Karin Reber**, rédactrice en chef de « YOGA! Das Magazin », ainsi qu'avec les **nombreux auteurs et autrices** qui avaient rédigé bénévolement des textes pour la revue pendant des années (et qui n'avaient jamais été informés que l'éditeur recherchait une nouvelle base), a malheureusement **pris fin** avec l'arrêt du magazine. Il ne nous reste qu'à leur exprimer toute notre gratitude. Cette année, le comité se

consacrera toutefois à la réflexion sur un média officiel de l'association.

L'objectif principal du nouveau comité a été d'informer rapidement les membres de la nouvelle situation et de freiner autant que possible la vague de démissions des membres. L'équipe a réussi, avant la pause estivale, à rédiger deux **newsletters**, lancer l'événement d'automne « **welcomhome@yoga.ch** », répartir les premières tâches au sein du comité et publier les **offres d'emploi**.

Lors de sa première séance, le nouveau comité a également pu inviter un autre membre en tant que candidate intéressée, **Joëlle von Arx**, qui s'est immédiatement proposée pour organiser l'événement « **welcomhome@yoga.ch** ». Julia Schärer a déjà pu assumer sa fonction de déléguée auprès de l'Union Européenne de Yoga (UEY), et les deux anciennes présidentes se sont partagé la présidence au sein d'un **coprésidium** et travaillent comme membres du secrétariat exécutif. Une deuxième candidate au comité, **Neira Delalic**, a pu être invitée à la troisième séance du comité ; elle se présentera aux élections lors de l'assemblée générale 2026. Par ailleurs, d'autres personnalités qualifiées se sont manifestées et souhaitent s'engager.

« **Les structures sont réactivées** »

Succès dans le recrutement au sein du Secrétariat exécutif

Deux **offres d'emploi** ont été publiées sur Kampajobs, auxquelles environ cinquante candidat.e.s ont répondu. Le processus de sélection a été exigeant, car toutes les personnes étaient **compétentes, qualifiées** et **sympathiques**. L'association a communiqué dès le départ et de manière transparente sur l'échelle salariale, et nous avons constaté que celle-ci a **été bien**

acceptée. Ces dernières années, que ce soit dans les rapports annuels ou plus récemment lors de l'assemblée générale de mars 2025, l'ancien comité avait fait passer le message inverse, ce qui a servi de justification à la « solution ad interim ».

Le choix s'est porté sur **Melinda Schoch** – un véritable coup de chance, car il s'avère que nous avons trouvé en elle la collaboratrice idéale. Début septembre, **trois mois** après l'assemblée générale extraordinaire, Melinda Schoch a pris ses fonctions en tant que nouvelle secrétaire exécutive en poste fixe au bureau de l'Aarberggasse 21 à Berne. Elle s'est rapidement et efficacement familiarisée avec ses nouvelles responsabilités. La collaboration avec Melinda Schoch est un réel plaisir, et les membres retrouvent la joie d'être accueillis par **une voix sympathique** et de voir leurs préoccupations prises en compte. Certains membres ont même retiré leur démission, ce qui est particulièrement réjouissant. Pour le domaine de la communication et du marketing, le bureau **Inyourface (iyf.ch)**, dirigé par **Laura Marti** et **Maria van Harskamp**, a été engagé sur la base d'un mandat.

Le nouveau comité élargi s'est attaqué aux tâches à accomplir avec dynamisme. La mission la plus complexe a été de s'y retrouver, c'est-à-dire retrouver toutes les informations. Dans **la gestion des membres**, au moins trois outils différents avaient été utilisés jusqu'ici ; Melinda Schoch a travaillé à tout synchroniser et mettre à jour. Dans ce contexte : **si des membres ne reçoivent pas la newsletter ou tout autre courrier** – ou en reçoivent par erreur – **merci de nous le signaler** ! Il se peut que tout ne fonctionne pas encore parfaitement, même si un travail d'évaluation approfondi a été réalisé pour faire le point sur **l'infrastructure informatique** et déterminer quelles améliorations seraient intéressantes ou nécessaires.

Comme la secrétaire exécutive « ad interim » avait externalisé **la comptabilité** jusqu'en mars 2025 – ce qui a engendré des coûts supplémentaires, alors que cette tâche était auparavant

assurée par le secrétariat exécutif – et avait également refusé toute collaboration dans ce domaine, nous nous sommes retrouvés face à un **défi majeur**. La comptabilité a donc été restructurée, et les comptes pour l'année 2025 ont pu être établis avec le soutien du cabinet fiduciaire Wegtreu.

« **Step by step** » a toujours été et reste notre devise, surtout lorsque tout semble nous tomber dessus. Ce qui a été mis de côté ou même jeté par-dessus bord ces dernières années ne pouvait pas être (re)créé en six mois. Une expérience très précieuse a été **la compréhension** et la bienveillance des membres, qu'ils nous ont témoigné lorsque nous avons expliqué la situation. Un **grand merci** à vous tous !

Les nombreuses demandes et le **contact parfois intense avec le secrétariat exécutif** nous montrent que Yoga Suisse est de nouveau reconnue et sollicitée.

« Un vent nouveau souffle sur l'association »

Être, rester ou devenir membre Yoga Suisse

La question des **avantages** liés à une adhésion à Yoga Suisse se pose chaque année, que ce soit lors du vote sur les cotisations, lorsqu'il s'agit de changer de type d'adhésion ou de la résilier. Comparé à d'autres associations, beaucoup trouvent que le prix de CHF 350.– par an pour une adhésion active est trop élevé, surtout depuis la disparition du magazine pour les membres germanophones. Pour ces derniers, une **réduction** immédiate de CHF 50.– a été accordée pour **l'événement d'automne 2025**. La même réduction de CHF 50.– sera également accordée aux membres germanophones pour l'événement Yoga Suisse prévu le 5 décembre 2026.

Qu'est-ce que je reçois pour ce prix ? C'est une **question légitime**. Les « avantages en un coup d'œil » se trouvent à la dernière page du présent rapport annuel.

Pour la nouvelle équipe, élue fin mai 2025, il s'agissait de se poser la question suivante : que devons-nous et que pouvons-nous faire à court et à long terme pour **réactiver ces avantages** afin que notre association reste **attractive** ? **Qu'est-ce qui rend donc Yoga Suisse unique ?**

Ce qui distingue Yoga Suisse, **l'Original**, c'est le fait que cette association est organisée depuis près de soixante ans de manière **démocratique** et **basée sur le travail d'équipe**. Elle s'est créée un large réseau grâce aux adhésions et s'engage activement lorsqu'il s'agit de représenter le yoga dans sa **qualité**, sa **diversité** et son **ouverture**. Elle a son siège en Suisse et est inscrite au registre du commerce. Yoga Suisse n'est ni une association professionnelle spécialisée ni une association d'intérêt représentant un petit segment de la « jungle du yoga », ni une association de yoga centrée sur une orientation spécifique. Yoga Suisse est ouverte à **différents courants d'enseignement** et n'est dirigée ni de manière autocratique ni de façon trop généraliste. Les associations qui se concentrent sur une orientation spécifique peuvent certes traiter ce thème de manière ciblée et rapide, mais elles restent également plus vulnérables si l'intérêt pour ce thème diminue. Dans ce type de structures, ce sont souvent les membres qui défendent les intérêts de l'association, et non l'inverse. Cela présente certes des avantages, mais également certains inconvénients.

Yoga Suisse **représente plusieurs écoles** dans toute la Suisse, qui peuvent, ont le droit et sont encouragées à avoir des priorités différentes. Cela donne parfois lieu à des **débats** animés ; la prise de décision peut prendre du temps, ce qui peut néanmoins être considéré comme un avantage. Les échanges restent **vivants** et **constructifs**, les opinions peuvent être exprimées et examinées sous différents angles, et au final, il s'agit toujours de trouver un **terrain d'entente**,

non pas par un compromis « tiède », mais par un **consensus** auquel la majorité peut adhérer. Cela peut sembler chronophage, mais c'est aussi du **yoga en pratique**, même au sein d'une association.

Yoga Suisse a supprimé l'obligation de formation continue, car l'association est convaincue que les yoginis et yogis poursuivent naturellement leur formation, dans l'esprit de **Svadyaya** ou selon la maxime de « l'apprentissage tout au long de la vie ». L'association se concentre plutôt sur une **offre de formation continue** intéressante. Les prestataires sont mis en valeur et les membres sont soutenu.e.s, car les formations proposées par Yoga Suisse leur proposent une réduction de prix. Une offre de formation continue variée et attrayante constitue également un **label de qualité** pour notre association.

Entre-temps, de plus en plus de communautés de yoga apparaissent, qui peuvent sembler attractives au premier abord grâce à une cotisation moins élevée. Mais **l'obligation de formation continue** imposée par une association peut représenter une « **cotisation cachée** ». Cela est particulièrement vrai si seules certaines formations sont acceptées ou si elles sont d'une manière ou d'une autre liées à l'association. Ces coûts devraient, en toute honnêteté, être ajoutés à la cotisation, et ils peuvent rapidement se chiffrer à plusieurs centaines de francs. Il est donc toujours utile de **vérifier** attentivement si une association impose des conditions à l'adhésion qui génèrent des **frais supplémentaires**.

De plus en plus de prestataires de cours renoncent volontairement à l'adhésion aux organismes d'enregistrement correspondants, qui régulent la reconnaissance auprès des caisses-maladie. Ils communiquent cela ouvertement à leurs participant.e.s. Leurs cours restent néanmoins complets, car ils possèdent **une formation solide** et poursuivent constamment leur apprentissage à leur manière. Yoga Suisse recommande ainsi une formation continue régulière d'au moins 15 heures par an, mais laisse

aux membres le choix de la forme, du prestataire et de la durée de cette formation : cela signifie **autonomie**, mais aussi Kaivalya, **liberté**. Le **label de qualité Yoga Suisse** est déjà reconnu par certaines caisses comme preuve de qualité, ce qui signifie qu'elles versent une contribution aux frais des cours ou des prestations thérapeutiques lorsque ceux-ci sont dispensés par des enseignant.e.s ou thérapeutes diplômé.e.s/reconnu.e.s par Yoga Suisse.

Yoga Suisse favorise **l'échange** entre les membres, envoie un **bulletin d'information** (newsletter) régulier, développe de **nouveaux canaux de communication** et de **mise en réseau**, et organise des **événements** intéressants. Tous les membres actifs peuvent publier leur offre de cours via une saisie dans le calendrier sur le site de Yoga Suisse ou même proposer une formation continue, qui sera alors évaluée et éventuellement reconnue par Yoga Suisse. Les trois piliers – **qualité, diversité** et **ouverture** – constituent une base solide, également pour l'avenir. Tout cela représente des raisons incontournables pour adhérer à l'association.

Et il ne faut pas oublier : Yoga Suisse, **l'Original**, fêtera **en 2028** son **60^{ème} anniversaire**. L'association peut être fière que l'accent soit à nouveau mis sur les **intérêts des membres**.

« Echanges d'opinions, culture du débat, recherche du consensus – et une pratique du yoga vécue au quotidien »

Assurance-qualité, accréditation et procédure de reconnaissance

Le domaine qualité a poursuivi son travail, en se concentrant prioritairement sur la mise à jour des documents d'examen. Le groupe de travail « procédures d'examen » s'est réuni à plusieurs

reprises au cours de l'année afin de finaliser la révision, qui sera présentée aux établissements de formation au cours de l'année 2026. De nombreux autres projets ont été interrompus par l'ancien comité. Ils ont pu être réactivés sous la direction de **Dolores Ferrari**. Lors de **réunions hebdomadaires via Zoom** avec Gabriela Huber-Mayer (domaine Assurance qualité), de nombreuses tâches ont déjà été reprises et poursuivies, telles que la révision des **documents d'examen**, le contrôle de l'offre de formation continue et la **révision** de l'identification de la méthode (**IDMET**) en yogathérapie pour la thérapie complémentaire.

Cette révision, exigée par l'OrTra TC après dix ans d'application de la méthode 2015–2025, progresse difficilement, car trois associations faitières sont désormais impliquées : Yoga Suisse est membre de l'OrTra TC depuis sa création en 2008. Après l'élaboration de l'IDMET par Yoga Suisse en 2015, l'Association Suisse de Yoga (SYV) a été admise en 2018, puis, en 2020, l'association nouvellement fondée Komplementär Therapie Yoga (KT Yoga). Les approches divergentes de ces trois associations engendrent un important besoin de concertation.

Lors du développement vers la nouvelle profession de **thérapeute complémentaire**, Yoga Suisse a demandé à la SYV si elle souhaitait participer au processus d'élaboration de l'IDMET (tant sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines), mais celle-ci a refusé. Ce n'est qu'après l'élaboration de l'IDMET et la reconnaissance, **en 2015, de la méthode « Yoga-thérapie » par le SEFRI** (Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation) comme l'une des premières méthodes **reconnues**, que la SYV s'est également fait enregistrer en 2018 par l'OrTA TC en tant qu'association faitière. L'évolution actuelle, selon laquelle les méthodes sont de moins en moins mises en avant dans la thérapie complémentaire, et où, en yogathérapie, des thèmes tels que la spiritualité ou encore les connaissances et applications pertinentes issues de l'ayurveda passent au second plan dans l'IDMET, est soutenue par la SYV

et KT Yoga. Yoga Suisse adopte une position plus distante vis-à-vis de cette tendance. Pour Yoga Suisse, le yoga reste au centre, et les trois piliers – **qualité**, **diversité** et **ouverture** – s’appliquent également au **domaine thérapeutique**.

Toute personne intéressée peut toutefois obtenir un Certificat de branche par le biais d’une procédure d’équivalence (PEQ CB). Les conditions actuelles sont décrites dans la section « Membres : reconnaissance et mise en réseau » (voir page 10) ». De même, les écoles intéressées peuvent, indépendamment de toute affiliation à une association, se faire accréditer auprès de l’OrTra TC. Un **résumé de l’évolution** dans le domaine de la yogathérapie ainsi que des possibilités ouvertes aux personnes intéressées a récemment été établi. Ce document peut être demandé par les membres de Yoga Suisse auprès du secrétariat exécutif.

Pour l’année 2026, de nouvelles règles ont été élaborées pour le **programme de formation continue de Yoga Suisse** : les frais de CHF 100.– par offre ainsi que les CHF 20.– par participant.e ne seront plus facturés aux prestataires. Les conséquences financières de cette mesure seront évaluées et, si possible, cette pratique sera maintenue.

Parmi les autres projets figurent l’élaboration de **directives d’accréditation** pour les formations dans le domaine de la **yogathérapie** ainsi que pour les candidat.e.s au label « Yoga Therapist YCH ». Comme cela nécessite des **auditeur.trice.s qualifié.e.s**, des critères d’exigence seront définis dans les meilleurs délais. Yoga Suisse espère ensuite pouvoir compter sur de nombreuses personnes intéressées répondant à ces critères. Une **formation destinée aux expert.e.s externes** de Yoga Suisse ainsi qu’une rencontre d’échange pour les institutions de formation ont été organisées et tenues en janvier 2026.

*« **Qualité, associée à la diversité :
vive la diversité** –*

***Qualité, associée à l’ouverture :
créer de l’espace
pour de nouvelles idées ! »***

Institutions de formation – s’orienter dans l’abondance de l’offre

Le marché est aujourd’hui saturé de formations en yoga, dont la **qualité varie** considérablement. L’association a intensifié sa collaboration avec les écoles, une petite analyse du marché a été réalisée et les préoccupations des responsables d’établissement ont été prises en compte.

Yoga Suisse soutient une **formation** modulaire « **Step by step** » ; certaines écoles proposent déjà ce type de parcours. Comme la reconnaissance auprès d’organismes connus tels que le RME ou l’ASCA peut être obtenue avec 300 heures de connaissances spécialisées par méthode, 150 heures de connaissances en médecine conventionnelle et 250 heures d’expérience pratique attestée par le candidat.e., les écoles devraient adapter leurs modules en conséquence.

L’objectif d’une **formation sur quatre ans**, totalisant **au minimum 650 heures** et menant au titre de « enseignante.e de yoga diplômé.e YCH », reste inchangé. La formule modulaire « Step by step » répond également au fait que les personnes intéressées par une formation d’enseignant.e de yoga sont de moins en moins disposées à s’engager pour quatre années complètes dès le départ.

La question des institutions de formation concernant les arguments de vente uniques (**Unique Selling Points – USP**) de Yoga Suisse, ainsi que les réponses expliquant en quoi l’association se distingue des autres associations de yoga, se trouvent dans la section « Être, rester,

devenir membre de Yoga Suisse » (voir à partir de la page 6). Bien entendu, d'autres contributions (Inputs) existent et sont évaluées lors des événements organisés pour les institutions de formation.

Actuellement, **six institutions de formation** sont affiliées à l'association. Cela est réjouissant, car chaque école développe sa propre orientation pédagogique – c'est là une expression concrète de la **diversité** vécue.

L'Institut pour la thérapie complémentaire (Institut für Komplementärtherapie IKT), qui proposait une formation accréditée par l'OrTra TC permettant l'obtention du Certificat de branche OrTra TC, a quitté Yoga Suisse à la fin de l'année 2025. Les **institutions de formation** intéressées affiliées à **Yoga Suisse** peuvent se faire **accréditer** auprès de **l'OrTra TC**, que ce soit pour un programme complet de formation dans la « Méthode Yogathérapie », uniquement pour la méthode, ou encore seulement pour la formation « Tronc Commun ». Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur le site www.oda-kt.ch ainsi que dans le règlement des frais correspondant.

Chez les enseignant.e.s de yoga, l'intérêt pour une **formation complémentaire en yogathérapie (Upgrade)**, conforme au profil professionnel interne « **yogathérapeute diplômé.e YCH** », est en augmentation. Deux écoles ont déjà mis en place ce type de programme, et d'autres établissements ont manifesté leur intérêt. En 2026, l'association élaborera un système de gestion de la qualité interne transparent et compréhensible, adaptera les règlements et directives existants, et les communiquera à l'extérieur – autant **d'arguments de vente uniques (USP) forts** !

« **C'est le chemin qui compte** »

Membres : reconnaissance et mise en réseau

Yoga Suisse est **membre** de **l'OrTra TC** (Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire) depuis sa création et Yoga Suisse a participé activement au processus du nouveau « Profil professionnel en thérapie complémentaire (TC) ». Dans ce cadre, Yoga Suisse a élaboré l'identification des méthodes (IDMET).

La possibilité de passer un **examen professionnel supérieur (EPS)** dans le domaine de la yogathérapie a suscité **l'espoir** que les prestations des yogathérapeutes titulaires d'un **Certificat de branche OrTra TC** ou d'un **Diplôme fédéral de thérapie complémentaire** (obtenu **via l'EPS**) seraient désormais remboursées par les caisses-maladie. Les membres demandent régulièrement à l'association de s'engager en ce sens. Le soutien de Yoga Suisse à l'élaboration du nouveau Profil professionnel en thérapie complémentaire (TC) a donc été considérable, tant en termes de temps que de ressources financières. Après sa création, l'IDMET est passée en propriété de l'OrTra TC, qui est aujourd'hui responsable de la reconnaissance équivalente des méthodes par les caisses-maladie.

L'OrTra TC dispose toutefois d'une **influence très limitée**, tant sur les développements liés aux politiques professionnelles que sur les caisses-maladie (comme le montrent les rapports annuels de l'OrTra TC) : au cours des dix dernières années, **aucun progrès significatif** n'a été réalisé pour la **reconnaissance étendue** du yoga. Yoga Suisse paie bien entendu les mêmes cotisations à l'OrTra TC que les autres associations de méthodes. Yoga Suisse paie bien entendu les mêmes cotisations à l'OrTra TC que les autres associations de méthodes. Lorsqu'il a été demandé à l'OrTra TC comment, dans le cadre d'une **procédure d'équivalence pour le Certificat de branche (PEQ CB)**, un diplôme délivré par Yoga Suisse (membre de l'OrTra TC depuis le début et qui a permis la reconnais-

sance de la méthode Yogathérapie) serait pris en compte pour la reconnaissance de la méthode, la réponse reçue en janvier 2026 a été la suivante : Tous les enseignant.e.s diplômé.e.s ou reconnu.e.s YCH se verront attribuer **500 heures de la méthode** dans le cadre d'une PEQ CB OrTra TC. Il leur faudra en outre justifier **150 heures spécifiques à la Yogathérapie**, valider/compléter le « **Tronc Commun** », fournir **250 heures de pratique** et rédiger un essai. Le diplôme YCH sera examiné individuellement dans le cadre d'une PEQ en yogathérapie : une reconnaissance automatique des 650 heures requises n'est donc pas possible.

Yoga Suisse **collabore** également avec le label **MEFit** : l'association enregistre les membres actifs, qui reçoivent un **numéro d'enregistrement**. Dès que les membres ont versé leur cotisation annuelle à MEFit, ce numéro est activé.

Un autre réseau est **l'ASCA** : jusqu'à présent, Yoga Suisse assure le contrôle de la formation continue, ce qui permet aux membres actifs de s'y inscrire à un tarif préférentiel. En ce qui concerne le RME (Registre de Médecine Expérimentale), les personnes intéressées doivent s'inscrire elles-mêmes, mais un diplôme Yoga Suisse est accepté sans problème.

Cela vaut également pour d'autres bureaux d'enregistrement tels que Qualicert ou Qualitop.

Malheureusement, malgré ces enregistrements, il n'y a encore que très peu de caisses-maladie qui participent aux coûts des cours de yoga ou de yogathérapie. Les membres enregistrés dans le domaine du yoga paient les mêmes cotisations que les personnes pratiquant d'autres méthodes : ce sont les bureaux d'enregistrement qui sont responsables des négociations tarifaires avec les caisses, et ils doivent reconnaître qu'ils ne peuvent pas influencer **l'égalité de traitement des différentes méthodes** par les caisses.

Pour certaines des adhésions aux différents réseaux, Yoga Suisse paie une cotisation par membre ou **transmet** gratuitement aux bu-

reaux d'enregistrement les **données des client.e.s potentiel.le.s**, si les membres en donnent l'autorisation. En revanche, les adhésions associatives ou individuelles sont payantes. Certaines organisations signalent que les intérêts des associations de méthodes, des thérapeutes ou des enseignant.e.s sont représentés auprès des caisses-maladie et des autorités compétentes. Néanmoins, ces dernières années, **aucun progrès** n'a été constaté **dans la reconnaissance du yoga**, les caisses restant réservées. Malheureusement, cela n'a pas changé au fil des ans.

L'adhésion à **l'Health-Enhancing Physical Activity (HEPA)** a pour unique objectif le réseautage : chaque année, une à deux rencontres sont organisées, repas inclus, sur des thèmes actuels liés à la promotion d'une pratique sportive et d'une activité physique bénéfiques pour la santé. Pour les membres de hepa.ch, ces journées de réseautage sont comprises dans le forfait annuel de l'abonnement aux services. De plus, chaque organisation membre peut se présenter gratuitement avec un stand sur le marché.

« **Effort – coûts – bénéfices ?** »

Union Européenne de Yoga

Yoga Suisse a joué un rôle déterminant dans la fondation de **l'Union Européenne de Yoga (UEY)** et en est membre à part entière depuis le début, donc depuis 1971. En 2025, l'UEY a poursuivi sa mission de promotion du yoga en Europe en tant que **voie de développement personnel, d'éducation et de responsabilité sociétale**. La collaboration entre les associations membres a été renforcée et les échanges professionnels au niveau européen intensifiés.

Un accent particulier a été mis sur l'élaboration d'un **registre pour les enseignant.e.s de yoga** des associations affiliées. La visibilité numé-

rique de l'organisation faîtière reste également une priorité. De plus, plusieurs conférences ont pu être organisées avec des expert.e.s internationaux.ales, et il convient de souligner en particulier l'excellent travail réalisé dans le cadre du « **Spirituality Program** » et du « **EYU Academia Program** ».

Du 17 au 22 août 2025, **le congrès de l'UEY** a de nouveau eu lieu à Zinal, incluant l'assemblée générale annuelle. Pour la première fois, notre membre du comité, **Julia Schärer**, a représenté Yoga Suisse en tant que nouvelle déléguée.

Lors de **l'assemblée générale**, plusieurs sujets importants ont été abordés, tels que la clarification et le renforcement du **concept marketing**, la **procédure de sélection** des enseignant.e.s à Zinal, ainsi qu'une position commune concernant les efforts internationaux pour une **certification ISO** pour le yoga et l'ayurvéda.

Le **congrès** à Zinal en 2025 s'est consacré à deux concepts centraux de la philosophie du yoga : **Abhyasa** et **Vairagya**. Aux côtés des deux **invités d'honneur**, Yann Le Boucher et Swami Sarvapriyananda, 16 enseignants.e.s venant de 24 pays ont abordé ce thème au travers de 64 masterclasses. Le programme était donc particulièrement varié : l'enseignement philosophique a été complété par des discussions en table ronde entre expert.e.s, une pratique d'Asana approfondie et du Tummo.

À la fin de l'année, l'organisation de la **rencontre du printemps 2026** était au cœur des préoccupations de la délégation de l'UEY, qui se tiendra cette fois à Niederwangen BE, co-organisée par Yoga Suisse.

Lors du congrès de l'UEY de cette année, du 16 au 21 août 2026 à Zinal, **Yaira Yonne-Konishi** représentera Yoga Suisse en tant qu'enseignante. Le thème abordé sera : **Bhava et Rasa – Les émotions dans le yoga**.

« **Yoga –
intemporel, sans frontières** »

Événements

Après l'assemblée générale extraordinaire de mai, l'un des **objectifs** était que Yoga Suisse organise une **rencontre** pour ses membres. Les membres germanophones avaient dû se passer de leur magazine, c'est pourquoi ils ont bénéficié d'une réduction de prix substantielle lors de l'événement d'automne du 30 novembre. **Environ soixante-dix invité.e.s** se sont réunis sur le **campus Muristalden** à Berne pour un chaleureux **welcomehome@yoga.ch**.

L'événement était consacré au thème **Yogathérapie – Avenir ou tendance ?**. Après une conférence de l'homéopathe, yogathérapeute et thérapeute en ayurvéda **Alexander Peters**, venu spécialement de Berlin, les invité.e.s du podium ont discuté sous la direction **d'Eveline Waas Bidaux**, ancienne co-présidente et membre du comité Yoga Suisse, des particularités de la yogathérapie. Un **apéritif d'inspiration** a clôturé la rencontre, invitant les participant.e.s à formuler leurs souhaits et idées. Ces derniers ont été rassemblés et seront analysés. Le **rapport** détaillé et les **photos** ont été envoyés à tous les membres par newsletter et peuvent désormais être consultés sous la rubrique « **Actualités** » www.yoga.ch/welcomehome yoga-ch-retour-sur-l'événement. Échange, information, convivialité – un premier événement joyeux pour conclure l'année ! Malheureusement, **l'outil de traduction** de l'allemand vers le français n'a pas donné satisfaction, c'est pourquoi Yoga Suisse proposera, pour la prochaine assemblée générale, ainsi que les futures rencontres, une solution plus appropriée. Il convient de présenter ici une **excuse** officielle à tous les invité.e.s venu.e.s de la **Suisse romande**.

À l'avenir, un apéro d'inspiration sera organisé lors des événements Yoga Suisse afin de recueillir les préoccupations et les souhaits des membres. De plus, les membres de Yoga Suisse et les diplômé.e.s participant à l'assemblée

générale pourront participer gratuitement au « workshop » qui suivra.

« **Se rencontrer – informer – échanger – célébrer** »

Finances

Qu'est-ce qui nous attend ? C'était la grande question après l'assemblée générale extraordinaire. Avec **la suppression de deux postes** de charges réguliers importants (comptabilité à partir de mars 2025, secrétariat exécutif à partir de mai 2025), plusieurs milliers de francs ont pu être économisés. Un budget a été élaboré et déposé par l'ancien comité le 23 mai 2025.

La société **Keel Treuhand AG**, en tant qu'organe de révision de longue date pour Yoga Suisse, a été plusieurs fois contactée avant l'assemblée générale extraordinaire pour répondre à des questions relatives à la situation financière. Le 3 mai 2025, une **séance de clarification** a eu lieu avec l'ancien comité et en présence de la **révisseuse** compétente. Il s'agissait notamment de déterminer si Yoga Suisse devait verser des prestations sociales supplémentaires et des cotisations à la caisse de pension pour la secrétaire exécutive « ad interim ». Cela a été fermement nié à plusieurs reprises. Cependant, à ce moment-là, une décision de l'AVS (Assurance-vieillesse et survivants) avait déjà été prise, stipulant que la secrétaire exécutive « ad interim » n'était pas reconnue comme travailleuse indépendante et que, par conséquent, des paiements rétroactifs étaient dus. Les cotisations sociales doivent donc être versées aux caisses concernées. Les montants correspondants à la part salariale qui aurait dû être retenue sur le salaire de l'employée seront réclamés.

Le budget pour la nouvelle année représentera un défi pour Yoga Suisse : l'association devra **se séparer de plus de quatre-vingts membres**, et

chaque départ est regrettable. Afin de maintenir une **offre de formation continue** attrayante, **aucune contribution** ne sera facturée aux prestataires pour l'année 2026 : les coûts liés à l'évaluation des offres par l'équipe, les corrections, l'élaboration d'un bulletin pour tous les cours, la publication sur le site web, la rédaction et l'envoi des attestations – toutes ces prestations constitueront en 2026 des **services** offerts aux **membre**. Les recettes correspondantes feront donc également défaut.

L'accès au site web, brièvement interrompu lors du passage de l'ancien au nouveau comité, a heureusement pu être rétabli rapidement. **La mise à jour** de l'ensemble des données est désormais **achevée**. Tout cela a toutefois engendré des coûts non budgétés.

La **comptabilité** 2025 a été **entièrement réexaminée** au cours de l'exercice écoulé et migrée vers un nouveau système. La coordination avec l'organe de révision est **actuellement** encore en cours. À ce stade, le **compte de résultat** présente **un résultat positif**. Les recettes ont évolué de manière stable et ont dépassé les prévisions budgétaires.

En 2025, des **coûts supplémentaires ponctuels** ont été engagés dans le domaine de **l'informatique** et de **la gestion des données**, notamment pour le nettoyage du fichier des membres ainsi que pour la mise en œuvre des exigences en matière de protection des données et de sécurité. Ces travaux ont pu être achevés, de sorte que seules les charges d'exploitation ordinaires seront à prévoir à l'avenir.

Les charges de personnel en 2025 ont été marquées par des cotisations sociales rétroactives, mais ont été partiellement compensées par la vacance temporaire de la direction du secrétariat exécutif. Le bilan au 31 décembre 2025 fait apparaître des fonds propres pour CHF 148 327.99 et montre que Yoga Suisse **continue** de disposer d'une **base financière Solide**.

Pour 2026, une structure de secrétariat exécutif allégée est prévue, avec des postes claire-

ment définis : 70 pour cent pour la direction, 40 pour cent pour l'assistance, 25 pour cent pour le contrôle qualité et la traduction. Les **charges de personnel budgétisées**, s'élevant à CHF 125 000.-, restent **inférieures au niveau de l'année précédente** et permet de maintenir le fonctionnement opérationnel de manière continue. En raison de la **diminution du nombre de membres** et de la **suppression des contributions** pour les annonces en lien avec la formation continue, les recettes diminuent. **Sans provisions**, le budget présenterait un **léger excédent**. Cependant, en tenant compte des provisions prudentes pour des questions sociales et juridiques ouvertes, un déficit est prévu.

Le **but** demeure d'assurer une gestion financière durable, tout **en préservant les services offerts** aux membres.

Ziel bleibt eine nachhaltige Finanzführung bei gleichzeitiger **Sicherung der Dienstleistungen** für die Mitglieder.

« Prudence dans la gestion des cotisations des membres »

Planification annuelle – Budget 2026

Les membres francophones conserveront « Les Cahiers du Yoga » pour l'année 2026, et Yoga Suisse s'occupera, sans pression, de la création d'un futur **média pour l'association**. Après l'arrêt de « YOGA! Das Magazin » et la suppression de l'encart accompagnant « Les Cahiers du Yoga », les informations de l'association sont actuellement envoyées par **newsletter**. La question qui se pose est : comment doivent-elles être transmises à l'avenir ? Exclusivement en numérique ou bien à nouveau sous forme imprimée ?

Les avis sont partagés. Une **version numérique** est pratique, moderne et économe en espace, tandis qu'une **version imprimée** est durable,

peut être partagée, atteint également des personnes intéressées qui ne connaissent pas Yoga Suisse et nécessite de l'énergie uniquement lors de sa fabrication, ensuite plus du tout. Ce qui est certain, c'est que nous puissions tenir nos membres et les personnes intéressées informé.e.s des actualités rapidement et facilement grâce aux **newsletters** et **mailings**.

Il y a à nouveau des **avantages visibles** pour les membres Yoga Suisse (YCH). Ceux-ci incluent la **participation gratuite** à l'assemblée générale avec le workshop et l'apéro d'inspiration qui suivent, l'évaluation, la publication et la création gratuites des attestations de formation continue pour les **offres de formation** des membres actifs de YCH et des institutions de formation affiliées, la **réduction des prix** pour tous les événements YCH et toutes les formations continues YCH, **l'assurance responsabilité civile professionnelle** avantageuse pour les membres actifs et les étudiant.e.s de YCH, la **newsletter** régulière, un secrétariat exécutif opérationnel, une **secrétariat exécutive** motivée et engagée, un **comité** renforcé et motivé, ainsi que la mise en place d'un marketing efficace pour le système de **gestion de la qualité (QMS)** de YCH.

D'autres **perspectives intéressantes** seront présentées aux membres lors de **l'assemblée générale de 2026**.

Ainsi, depuis mai 2025, Yoga Suisse **a nettement amélioré ses prestations** et peut à nouveau justifier les cotisations des membres **en toute sérénité**.

« Conclusion : des perspectives d'avenir positives ! »

Berne, février 2026

Au nom du comité
Gabriela Huber-Mayer et Ottilia Scherer,
Co-Présidence

Avec l'aide de **II** (Ishi A. Leuthold)
et rédigé sans **IA**

Contacts et affiliations

Comité

Gabriela Huber-Mayer et Ottilia Scherer
(Co-Présidence)

Julia Schärer, Sabine Szeless
Joëlle von Arx, Neira Delalic (désignées)

Secrétariat exécutif

Melinda Schoch
geschaeftsstelle@yoga.ch, tél. 031 311 07 17

Dolores Ferrari
Responsable de la qualité
dans le domaine de la formation
Traductions

Yoga Suisse est membre

de l'**Union Européenne de Yoga**, UEY
www.europeanyoga.org

de l'**OrTra TC**, www.oda-kt.ch

du **Réseau suisse Santé et activité physique**
www.hepa.ch

Yoga Suisse est institution partenaire

de **EMfit**, www.emfit.ch

Institutions de formations

Bâle et Zurich

Lotos Yoga Aus- und Weiterbildungsschule
sekretariat@lotosyoga.ch, www.lotosyoga.ch

Berne

Tapasyoga • Ausbildungsschule
Kehrsatz
yaira.yonne@tapasyoga.ch,
www.tapas-yoga.ch

Genève

Yoga 7, info@yoga7.com, www.yoga7.com

Lausanne

E.F.E.Y. –
Etude et formation à l'enseignement du yoga
info@samgati.ch, www.samgati.ch

Soleure / Winterthour

Schweizer Yoga Zentrum
info@schweizeryogazentrum.ch
www.schweizeryogazentrum.ch

Saint-Gall

Yogaring – Kurse und Ausbildungen
info@yogaring.ch, www.yogaring.ch

Impressum

Éditeur

Yoga Schweiz Suisse Svizzera
Aarberggasse 21, CH-3011 Berne
Tél. +41 (0) 31 311 07 17
info@yoga.ch, www.yoga.ch

Rédaction

Gabriela Huber-Mayer

Traduction

Dolores Ferrari

Page de garde

Daniel Bieri

Copyright © Yoga Schweiz Suisse Svizzera

Aperçu des avantages pour les membres de Yoga Suisse

Visibilité, label de qualité et inscriptions au calendrier

- Inscription dans les registres professionnels des membres de Yoga Suisse (École, Enseignant·e, Thérapeute, Étudiant·e) sur le site Internet de l'association yoga.ch
- Utilisation des labels de qualité protégés : « *Yoga School YCH* », « *Yoga Teacher YCH* », « *Yoga Therapist YCH* » et « *Yoga Student YCH* »
- Publication gratuite des cours, formations continues et événements des membres « *Yoga School YCH* », « *Yoga Teacher YCH* » et « *Yoga Therapist YCH* » sur le site Internet de l'association dans la rubrique « Calendrier/Événements »
- Plateforme de promotion pour les institutions de formation de Yoga Suisse
- Visibilité accrue des offres des membres auprès du public et des institutions ou organisations intéressées

Formation continue et qualité professionnelle

- Accès à une offre de formation continue contrôlée par le comité de qualité de Yoga Suisse, proposée par les membres « *Yoga School YCH* », « *Yoga Teacher YCH* » et « *Yoga Therapist YCH* »
- Conditions préférentielles sur l'offre de formation continue contrôlée pour tous les membres de Yoga Suisse
- Ateliers gratuits à la suite de l'assemblée générale pour les diplômé·es Yoga Suisse et les membres participant à l'assemblée générale

Participation et engagement

- Possibilité de participer activement aux instances et groupes de travail internes, par exemple :
 - Conseil d'administration avec ses départements
 - Activités des expert·es / ambassadeur·rices et accréditéur·rices Yoga Suisse
 - Projets
- Missions porteuses de sens pour les membres souhaitant contribuer à la construction de Yoga Suisse

Échanges, réseautage et participation

- Newsletter régulière avec les actualités de l'association et informations à jour
- Apéro-impulsion dans le cadre des événements Yoga Suisse, où les membres peuvent apporter leurs préoccupations, idées et suggestions
- Réseautage avec des collègues et des institutions de formation

Conseil et représentation des intérêts

- Secrétariat opérationnel comme premier point de contact
- Première consultation juridique gratuite pour les membres de Yoga Suisse sur des questions professionnelles
- Représentation active des intérêts auprès des institutions publiques, éducatives et sanitaires

Assurances et prestations partenaires

- Accès à des solutions d'assurance et de prévoyance, telles que responsabilité professionnelle et caisse de pension
- Offres attractives via des partenaires sélectionnés